

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le douze juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

ALEX : Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMÉDÉ

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Didier THÉVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Amandine DUNAND

Absents : **2**

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DEL2023-060 - FOURNITURE DE TROIS CHASSIS CABINE POUR BENNES ORDURES MENAGERES –
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique tel qu'entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-060 en date du 31 mai 2022 portant délégation de compétence à Monsieur le Président et plus précisément de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées tels qu'indiqués à l'annexe 2 du Code de la commande publique;

Vu l'avis rendu par la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 11 juillet 2023 ;

Considérant que le marché concerne la fourniture de 3 châssis cabine pour bennes d'ordure ménagères de 22 et 23 m³ ;

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 mai 2023, sur le profil acheteur. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 juin 2023 ;

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées

Considérant qu'à l'examen des offres il apparaît que l'offre d'un soumissionnaire est irrégulière en ce que qu'elle ne précise pas les chiffrage roues et jantes et qu'elle ne fait pas apparaître les prix de reprise des anciens véhicules.

Considérant qu'au regard des vices évoqués une régularisation de l'offre est impossible car elle pourrait faire porter une insécurité juridique grave à la consultation.

Eu égard de ces éléments la Commission d'Appel d'Offres a rendu les avis suivants :

- Déclare l'offre de SCANIA irrégulière au sens de l'article L2152-1 et suivant du Code de la commande publique ;
- Attribue le marché à MAN TRUCK & BUS FRANCE, 12 av. du Bois de l'Epine, 91008 COURCOURONNES, pour le montant d'offre contrôlé de 361.265,00 € HT, conformément au rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des choix de la Commission d'appel d'offres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la notification du marché, et donc à le signer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la bonne exécution, ainsi que leur résiliation éventuelle et à signer tous les documents afférents ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Nathalie BULEUX



B. Bouze

*Délibération transmise en Préfecture le 26/07/2023
Publiée le 26/07/2026*